



Probleme avec employeur

Par **Thalie16**, le **21/10/2023** à **07:52**

Bonjour j'ai eu une mise à pied pour je cite :

En effet, vous êtes en surface de vente avec votre téléphone portable, refusez d'accueillir et de répondre aux sollicitations des clientes, et avez indiqué à votre responsable que vous refusiez de travailler, Aussi, par le présent courrier, nous vous mettons en demeure de reprendre immédiatement votre poste de conseillère de vente et de respecter vos obligations contractuelles.

je n'ai pas fait d'abandon de poste mais vu la dernière phrase je suis dans le doute

Par **Cousinnestor**, le **21/10/2023** à **08:15**

Hello !

Un "abandon de poste" c'est ne plus se présenter au travail. Est-ce que vous avez fait ?

Sinon votre employeur semble surtout vous reprocher quand vous êtes au travail disons de ne pas vous occuper des clients (téléphoner au lieu de répondre aux clients) comme vous devriez le faire en tant que poste de conseillère de vente et d'avoir dit à votre responsable refuser de travailler : si tel est le cas, qu'avez-vous fait après avoir dit cela à votre responsable ?

A+

Par **P.M.**, le **21/10/2023** à **09:45**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la mise à pied dont vous n'indiquez pas la durée a fait l'objet d'un entretien préalable et si cette sanction est inscrite au règlement intérieur, s'il en existe un (obligatoire dans une entreprise d'au moins 50 salariés)...

L'employeur ne vous reproche pas apparemment un abandon de poste mais une insubordination...